



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
SD/1B
01.40.56.72.32
pauline.mercier@sante.gouv.fr
N° D-19-017774

Paris, le 29 JUIL. 2019

REÇU le 20 AOUT 2019

Monsieur le président,

A la suite de la publication au Journal Officiel du 28 février 2019 de l'avis relatif à l'enquête de représentativité prévue à l'article L.162-33 du code de la sécurité sociale, vous avez présenté une demande aux fins de reconnaissance de la représentativité de l'organisation que vous présidez, le Syndicat nationale des médecins biologistes (SNMB).

Je vous informe que le Syndicat nationale des médecins biologistes (SNMB) est représentatif de la profession des biologistes exerçant à titre libéral à l'issue de l'enquête de représentativité.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, en l'assurance de ma considération distinguée.

La directrice de la sécurité sociale



Mathilde LIGNOT-LELOUP

Monsieur Claude COHEN
Président du Syndicat national des médecins biologistes
133, Bd du Montparnasse
75006 Paris